



Conseil d'administration du 19 novembre 2020

Délibération n° 2020/73

Objet : Approbation de la charte de déontologie des salariés et des administrateurs de l'EPF de la Vendée

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'article 25bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans sa rédaction issue de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article R.321-5 du code de l'urbanisme plus spécifique aux EPA, EPF et EPFA.

Vu les domaines d'interventions de l'EPF de la Vendée sensibles en termes de risques de corruption ou encore de favoritisme. Les salariés pouvant se retrouver en situation de conflit d'intérêt ou subir des stratégies d'influence et devant être en mesure de les appréhender

Vu le rapport de présentation du Directeur Général

Le Conseil d'Administration :

- approuve la règle de déontologie des administrateurs de l'EPF de la Vendée, joint en annexe à la présente délibération
- approuve la règle de déontologie des salariés, joint en annexe à la présente délibération
- mandate le Directeur général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ces règles.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée
DROTAJ

24 NOV. 2020

COURRIER ARRIVÉ